



VILLE D'ETAMPES

ARRÊTE DU MAIRE N° VI-AR-2020DG077

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20201016-VI-AR-
2020DG077-AU
Date de télétransmission : 16/10/2020
Date de réception préfecture : 16/10/2020

OBJET : Fermeture des bâtiments communaux, équipements sportifs, culturelles et scolaires (écoles maternelles et primaires).

Le Maire de la Ville d'ETAMPES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire,

VU le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 du ministre des Solidarités et de la Santé portant sur la déclaration de l'état d'urgence sanitaire,

CONSIDÉRANT qu'eu égard à la propagation sur le territoire nationale de l'épidémie de COVID-19 constituant une catastrophe sanitaire mettant en péril, par sa nature et sa gravité, la santé de la population justifiant que l'état d'urgence sanitaire soit déclaré afin que les mesures strictement proportionnées aux risques sanitaires encourus et appropriées aux circonstances de temps et de lieu puissent être prises ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter la plus grande prudence pour contenir la propagation du virus, un couvre feu est déclaré de 21 h 00 à 6 h 00,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'accès aux bâtiments communaux, équipements scolaires (écoles maternelles et primaires), équipements sportifs et culturelles seront fermés au public et associations à compter du samedi 17 octobre 2020 de 20 h 00 à 6 h 00.

ARTICLE 2 : Les mesures de fermeture du présent arrêté s'appliquent jusqu'au samedi 14 novembre 2020.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché à l'entrée de tous les établissements cités à l'article n°1.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE n°5: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-préfet d'Étampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Monsieur le Commissaire de Police,



Fait à Etampes, le 16 OCT. 2020

Pour le Maire empêché et par délégation
Marie-Claude GIRARDEAU
1^{ère} Adjointe au Maire